

40. Taille des marchés publics

Les marchés publics (soit l'achat par les administrations et les entreprises publiques de biens, services et ouvrages) représentent une part importante du PIB et ont un impact direct sur l'économie. Pour améliorer la qualité des services publics, mieux allouer les ressources et faire le meilleur usage de l'argent du contribuable, il est donc indispensable de recueillir des informations précises et exhaustives sur l'un des plus gros postes de dépenses des administrations publiques.

D'après les estimations des comptes nationaux, les administrations des pays membres de l'OCDE dépensent en moyenne 12 % du PIB au titre des marchés publics, hors achats des sociétés de services publics appartenant à l'État. Les disparités constatées tiennent à la taille de l'État, à son rôle dans l'économie et à l'existence de grands projets comme, par exemple, des investissements dans les infrastructures. En 2008, l'Islande, les Pays-Bas et la République tchèque étaient les pays dans lesquels le poids des marchés publics dans le PIB était le plus élevé (15 %). À l'opposé, les marchés publics pesaient moins de 7 % du PIB au Chili, au Mexique et en Suisse.

Pour certains pays membres, il existe également des données sur la valeur estimée des contrats passés par les sociétés de services publics appartenant à l'État. La taille des marchés publics s'en trouve accrue de 2 à 13 points de PIB supplémentaires. À titre d'illustration, les achats des entreprises nationales de services publics pesaient entre 8 % et 13 % du PIB de l'Autriche et des Républiques tchèque et slovaque en 2008.

Face au freinage de l'activité économique, de nombreux pays ont mis en œuvre des programmes de relance budgétaire dans lesquels les commandes publiques, souvent liées à des projets d'infrastructures, tiennent une large place. La plupart des pays de l'OCDE ont accru le poids des marchés publics dans le PIB entre 2006 et 2008.

Dans les pays de l'UE, les marchés dont la valeur excède un certain seuil fixé par la loi doivent faire l'objet d'une annonce dans le *Journal officiel de l'Union européenne* (JOUE). La valeur des appels d'offres annoncés, rapportée à l'estimation de la valeur totale des marchés publics d'un pays, est un bon indice du degré d'ouverture des marchés publics de ce pays aux entreprises étrangères, degré qui a progressé ces dernières années. De fait, des avancées notables ont été accomplies ces dernières années en matière d'ouverture des marchés publics à la concurrence internationale. La part des appels d'offres publiés varie considérablement d'un pays de l'UE à l'autre, de 7 % en Allemagne et aux Pays-Bas à 45 % en Estonie. En moyenne, les avis publiés dans le JOUE par les pays de l'OCDE qui sont aussi membres de l'UE représentent 22 % de la valeur totale de leurs marchés publics.

Lectures complémentaires

Audet, D. (2002), « Les marchés publics : rapport de synthèse », *La revue de l'OCDE sur la gestion budgétaire*, vol. 2, n° 3, Éditions OCDE, Paris.

Commission européenne (2008), *Measurement of Indicators for the Economic Impact of Public Procurement Policy*, document de travail, Commission européenne, Bruxelles.

OCDE (2011), *Principes de l'OCDE pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics*, Éditions OCDE, Paris.

Méthodologie et définitions

La taille du marché représentée par les achats publics dans chaque pays a été estimée grâce à la *Base de données des comptes nationaux des pays de l'OCDE*, fondée sur le Système de comptabilité nationale (SCN). Les achats des administrations publiques sont définis comme la somme des consommations intermédiaires (biens et services achetés pour leur propre usage par les administrations, comme les services informatiques ou de comptabilité), de la formation brute de capital fixe (acquisition de biens d'équipement hors ventes d'actifs fixes, comme la construction de routes) et des transferts sociaux en nature passant par des producteurs privés (biens et services produits par des producteurs privés qui sont achetées par les administrations et fournies aux ménages). Le chiffre indique le montant des sommes déboursées (dépenses) au cours d'une année donnée. Les chiffres du SCN peuvent être surestimés car les catégories ci-dessus sont susceptibles d'inclure des dépenses qui ne sont pas effectuées par le biais de marchés publics.

Le secteur des administrations publiques comprend les achats des administrations centrales, des administrations d'États fédérés, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale, mais exclut les entreprises publiques telles que les sociétés de services publics appartenant à l'État. C'est pourquoi, lorsqu'ils sont disponibles, les chiffres sur les achats des sociétés de services publics appartenant à l'État ont aussi été pris en compte de manière à obtenir une approximation plus juste de la taille des marchés publics. Les dépenses des entreprises publiques ont été estimées par la Commission européenne.

Une deuxième approche de l'évaluation de la taille des marchés publics consiste à exploiter les données collectées à partir des appels d'offres publiés. La Commission européenne estime la valeur totale des appels d'offres publiés dans le JOUE sur la base du nombre d'appels d'offres et de la valeur des adjudications de contrats déclarées par ces pays membres, dont le montant n'est pas forcément déboursé en totalité au cours de l'année indiquée. Cette estimation est exprimée en pourcentage de la valeur totale estimée des marchés publics dans un pays, laquelle inclut l'estimation du SCN pour les achats des administrations publiques et la valeur des achats des entreprises de services publics appartenant à l'État, estimée par la Commission européenne.

Notes

40.1 et 40.2 : Le Canada, les États-Unis, la Grèce, l'Islande, Israël, le Mexique et le Royaume-Uni ne comptabilisent pas séparément les transferts sociaux en nature passant par des producteurs privés dans leurs Comptes nationaux. Les dépenses relevant de ce domaine peuvent être déclarées dans d'autres catégories incluses dans les achats des administrations publiques, ou être comptabilisées ailleurs et ne pas être comprises dans ce chiffre.

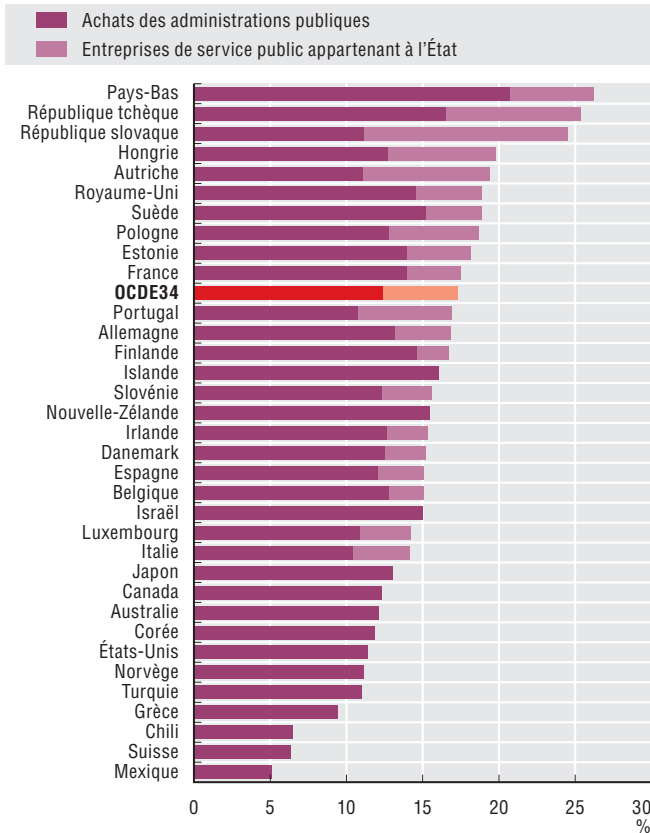
40.1 : Les estimations des achats des entreprises de services publics appartenant à l'État ne sont disponibles que pour quelques pays de l'OCDE qui sont aussi membres de l'UE. Les pays manquants ne sont pas pris en compte dans la moyenne pour cette transaction.

40.2 : Hors achats des entreprises de services publics appartenant à l'État.

40.3 : Données non disponibles pour les pays non membres de l'UE.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

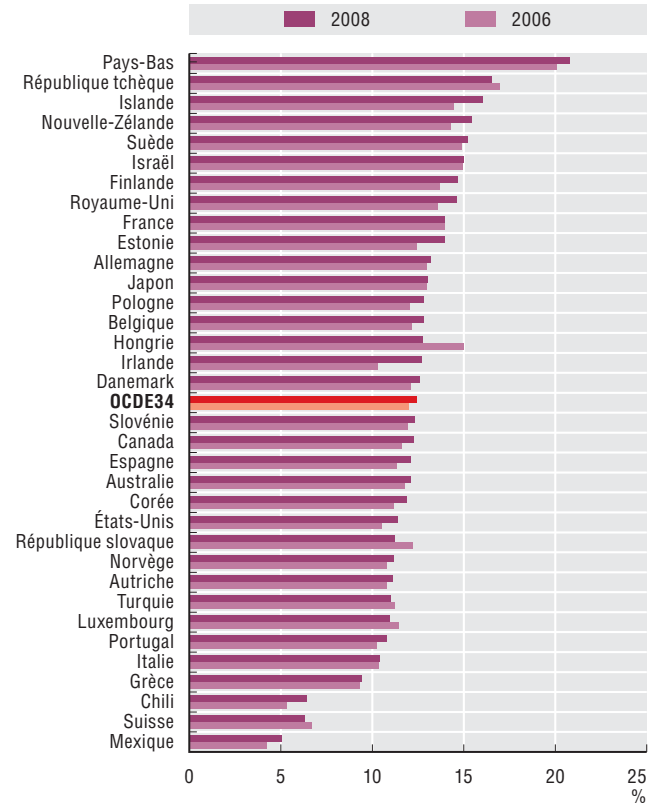
40.1 Achats des administrations publiques et des entreprises de service public appartenant à l'État en pourcentage du PIB (2008)



Source : Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE et Eurostat. Les données sur l'Australie reposent sur une combinaison entre les statistiques sur les finances publiques et les données des comptes nationaux fournies par le Bureau australien des statistiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932574211>

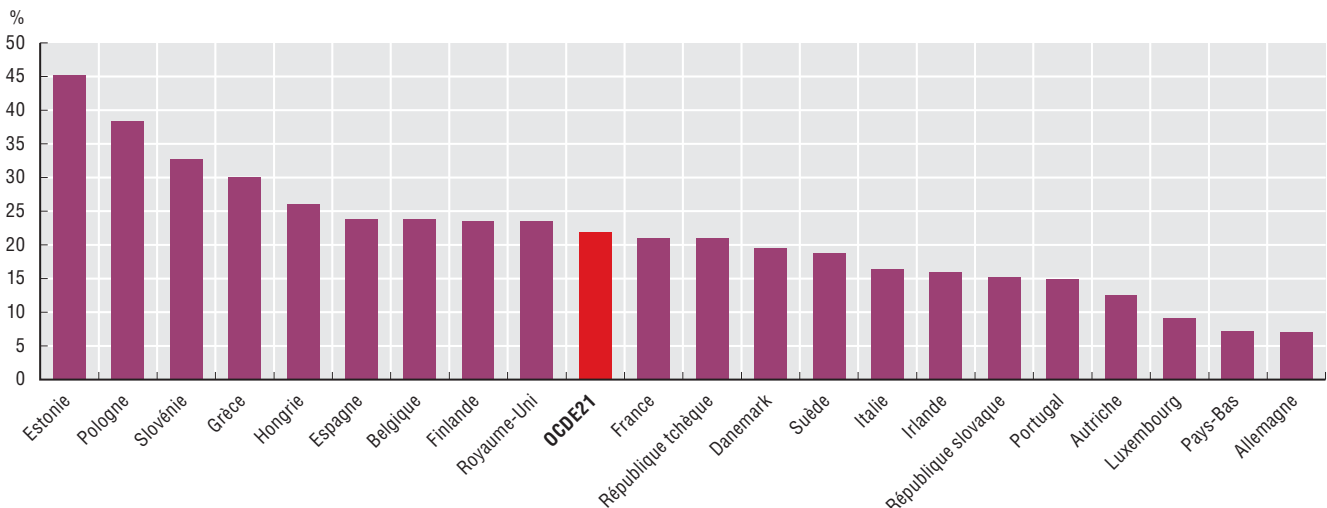
40.2 Taille des achats des administrations publiques en pourcentage du PIB (2006 et 2008)



Source : Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE. Les données sur l'Australie reposent sur une combinaison entre les statistiques sur les finances publiques et les données des comptes nationaux fournies par le Bureau australien des statistiques.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932574230>

40.3 Appels d'offres publiés dans le JOUE en pourcentage de la valeur totale des marchés publics dans chaque pays (2008)



Source : Eurostat.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932574249>



Extrait de :
Government at a Glance 2011

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Taille des marchés publics », dans *Government at a Glance 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2011-46-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.